



Féchy, le 1^{er} décembre 2019

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 4/2019 RELATIF AU
CREDIT D'ETUDE POUR L'AGRANDISSEMENT DU COLLEGE DE LA PRA

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission ad hoc, composée de M. Pascal BONNABRY, président, M. Frédéric BAUMGARTNER, rapporteur, Mme Laurence SACHOT et M. Willy KURSNER, membres et Mme Ziba Salangros, suppléante, s'est réunie le lundi 25 novembre 2019, afin d'étudier le préavis municipal n°4/2019 relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement du collège de la Pra. Mme Christiane AGUET et M. Bastien SUARDET, membres, étaient excusés.

M. Andreas MEYER, syndic et Mmes Francine DUPUIS et Rachel AUBERT, municipales, étaient présents pour nous donner des informations et répondre aux questions des membres de la commission. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Le projet d'agrandissement du collège de la Pra résulte d'une analyse approfondie des besoins de notre région pour les années futures, qui prend en compte l'évolution démographique, ainsi qu'une optimisation de l'enclassement des élèves par cycles d'apprentissage. Il est très positif de constater que cette étude a conduit à vouloir renforcer le pôle de Féchy, alors que celui-ci aurait pu disparaître dans certains scénarios évoqués. Le regroupement et la mise en place d'horaires continus devrait permettre de réduire les déplacements des élèves au cours de la journée. Le projet proposé correspond à une extension qui avait déjà été imaginée au moment de la construction du collège actuel. La commission est unanime pour soutenir le principe de cet agrandissement avec les infrastructures proposées dans le préavis.

Deux risques, qui avaient déjà été soulevés par des membres du conseil général lors des présentations préliminaires, ont été discutés par la commission.

Le premier est l'absence de garantie apportée par l'ASSAGIE que ce collège sera exploité durant les 30 prochaines années, soit la durée de l'amortissement du financement consenti par notre commune. S'il paraît peu probable aujourd'hui qu'un abandon du site soit possible, nous ne pouvons

pas présager des évolutions qui auront lieu sur une période aussi longue que 30 ans. La commission estime que ce risque peut être pris de manière raisonnable. Un financement directement par l'ASSAGIE aurait pour conséquence une perte de contrôle sur le projet qui serait bien pire que le risque consenti en acceptant un financement par la commune. Cependant, nous encourageons la municipalité à poursuivre les discussions avec l'ASSAGIE, afin de tenter d'obtenir un engagement de leur part.

Le second risque est lié au plan de mobilité. L'agrandissement du collège existant vers une infrastructure accueillant plus de 300 élèves âgés de 4 à 8 ans et une vingtaine d'enseignants pose des enjeux majeurs en terme de mobilité. L'âge des enfants laisse à penser que de nombreux parents les véhiculeront et que seuls les plus grands prendront les bus. Un nombre important de véhicules - voitures et bus - circuleront dans la zone du collège et sur les différentes voies d'accès, nécessitant une organisation qui promet d'être complexe au vu du faible espace disponible. Des premières idées sont émises par la municipalité, mais aucune solution concrète et validée par des experts n'est actuellement disponible. Le préavis prévoit de conduire une étude, mais les résultats de celle-ci ne seront disponibles qu'après avoir investi la totalité du crédit d'étude. La commission estime que ce risque est majeur et que des solutions satisfaisantes doivent être trouvées avant que nous ne validions de manière définitive la réalisation de ce beau projet.

Au vu de ce qui précède, les membres de la commission ad hoc proposent à l'unanimité des membres présents

- de ne pas accepter le préavis 04/2019 à ce stade et de réaliser au préalable l'étude sur la mobilité prévue dans le crédit d'étude pour CHF 35'000 avant de le représenter pour décision.

Pour la Commission ad hoc,

Le Président




M. Pascal BONNABRY

Les membres

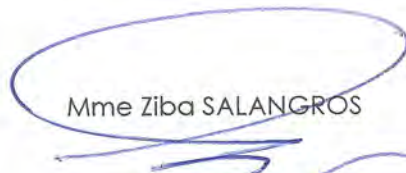


Mme Laurence SACHOT



M. Willy KURSNER

Les suppléants



Mme Ziba SALANGROS



M. Frédéric BAUMGARTNER